

Les directeurs des 200 écoles d'ingénieurs françaises  
réunis à Poitiers le 9 février 2010

La CTI organise le 9 février 2010, au Palais des Congrès du Futuroscope de Poitiers, un colloque où sont invités les directions des écoles d'ingénieurs françaises, leurs partenaires ainsi que les représentants des tutelles et des organismes professionnels. Ce colloque organisé à l'occasion du lancement de la campagne d'habilitation du Sud-Ouest, 300 personnes sont attendues.

### La Commission des Titres d'ingénieur (CTI)

La Commission des titres d'ingénieur (CTI) est l'organisme national – créé par la loi en 1934 - chargé de l'habilitation des établissements à délivrer le titre d'ingénieur. Les écoles sont examinées par la Commission après un audit détaillé, incluant une visite par les rapporteurs et experts de la CTI. Dans les cas les plus favorables, l'habilitation est valable pour une durée maximale de 6 ans; lorsque le dossier est jugé insuffisant, l'habilitation est soit accordée pour une durée plus courte avec mission de corriger rapidement les défauts, soit refusée.

La CTI s'assure donc que les formations d'ingénieur satisfont à des critères de qualité, contrôlés régulièrement. Au-delà de la garantie ainsi apportée aux jeunes, aux familles et aux entreprises, la CTI apporte la reconnaissance en France et à l'étranger des diplômes habilités.

### La composition de la CTI

La commission réunit paritairement :

- 16 représentants des entreprises : soit 8 représentants des organisations d'employeurs et 8 représentants des syndicats et associations d'ingénieurs
- 16 universitaires, représentants des divers types d'écoles d'ingénieur publiques et privées,

Depuis juillet 2008, la CTI est présidée par

- **Bernard Remaud**, professeur des universités, ancien Directeur de Polytech'Nantes (l'École Polytechnique de l'Université de Nantes)

Il est assisté de 2 vice-présidents :

- **Pierre Compte**, représentant des Cadres-CFDT, Adjoint du directeur du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand
- **Maurice Pinkus**, Directeur emploi-formation de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication

### Les études d'ingénieurs en France

Les 200 écoles d'ingénieurs françaises accueillent près de 110 000 élèves-ingénieurs, pour des études de 3 à 5 ans selon leur niveau d'entrée. Elles diplôment plus de 30 000 ingénieurs par an, dont une proportion croissante par la voie d'apprentissage.

Les écoles d'ingénieurs ont des statuts très variés : écoles indépendantes ou internes aux universités, publiques ou privées, dépendant de l'Enseignement Supérieur ou d'autres ministères (Industrie, Agriculture, Défense, Transport, Santé). La CTI veille à garantir aux étudiants et aux entreprises la qualité de la formation, quel que soit le statut de l'école.

Les études durent 3 ans dans la majorité des formations d'ingénieur et s'adressent à des élèves soit provenant des classes préparatoires aux grandes écoles, soit titulaires de DUT, BTS ou de premier cycles universitaires. Certaines écoles offrent un parcours complet en 5 ans après le baccalauréat.

Au bilan, environ la moitié des diplômés ingénieurs est issue des classes préparatoires, le quart est issu des universités, IUT ou BTS, le dernier quart a intégré dès le baccalauréat une formation en 5 ans.

Après une période très favorable en 2005-2008, même si la conjoncture est plus difficile, les ingénieurs sont les diplômés qui ont accès le plus rapidement à l'emploi. Les ingénieurs diplômés sont toujours très recherchés, aussi bien dans les secteurs traditionnels comme le génie civil ou la mécanique que dans les nouvelles technologies.

Une proportion très importante des élèves signe son contrat d'embauche avant la fin des études. Environ 9 sur 10 sont titulaires d'un CDI sous statut Cadre lors de leur premier emploi.

## La CTI et l'Europe

Membre de réseaux européens d'agences d'évaluation et d'accréditation, la CTI satisfait les exigences fixées par les Ministres de l'espace européen de l'enseignement supérieur. La conformité des référentiels et des procédures de la CTI aux référentiels internationaux les plus exigeants est régulièrement vérifiée par des experts internationaux.

Ainsi en 2009, la CTI a été confirmée comme membre actif d'ENQA (Association européenne pour la qualité de l'enseignement supérieur), mandatée par les ministres européens pour établir les standards des agences et des établissements de formation.

La CTI participe à des programmes européens (European consortium for accreditation – ECA, European Accreditation of Engineering programmes – EUR ACE) afin d'assurer la lisibilité européenne des formations françaises d'ingénieurs et de favoriser la mobilité internationale des élèves et des diplômés.

Un rapport récent de la Commission Européenne cite nommément la CTI et les programmes auxquels elle participe, comme exemples de bonnes pratiques.

Le titre d'ingénieur diplômé, habilité par la CTI, donne droit automatiquement au grade de master du système européen et permet la poursuite d'études en doctorat.

## La CTI et la diversité sociale

La CTI a toujours été soucieuse de l'accès du plus grand nombre aux études et au diplôme d'ingénieur. Dès 1934, le titre d'*Ingénieur diplômé par l'État* a permis l'accès à ce diplôme à des techniciens confirmés.

La CTI habilite des formations d'ingénieurs par formation continue depuis 1974 et par apprentissage depuis 1989.

Ces dernières années, la CTI a accompagné et régulé la forte croissance des formations d'ingénieurs par apprentissage, en veillant que cette voie spécifique ait la même légitimité que la voie classique sous statut d'étudiant et permette à un public nouveau l'accès aux études d'ingénieur.

Fin 2009, environ 80 écoles proposent des formations par apprentissage habilitées par la CTI, qui donnent accès à près de 150 spécialités d'ingénieur.

## Les écoles d'ingénieurs dans le Grand Sud-Ouest

*La CTI réexamine les écoles existantes tous les 6 ans, par grandes régions. En 2008, le Sud-Ouest est concerné, c'est-à-dire les écoles des Régions d'Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes, (soit les Académie de Bordeaux, Limoges, Poitiers et Toulouse). La réunion de Poitiers conditionne donc la délivrance du titre d'ingénieur diplômé dans la grande région Sud Ouest pour les années à venir.*

**La région Poitou-Charentes** compte 3 écoles d'ingénieurs habilitées. 2 écoles publiques sont situées à Poitiers : l'École nationale supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et l'École supérieure de Poitiers (ESIP) qui est une école interne de l'Université de Poitiers. Une école privée, l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI) est située à La Rochelle.

**La région Aquitaine** a vu son paysage transformé par la création récente de l'Institut Polytechnique de Bordeaux qui regroupe : l'École Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, et Radiocommunications (ENSEIRB) ; l'École Nationale de Chimie et de Physique de Bordeaux (ENCPB) ; les 2 écoles internes de l'université Bordeaux -1 : l'École d'Ingénieurs en Modélisation Mathématique et Mécanique (Mathméca) et l'Institut des Sciences et Techniques des Aliments (ISTAB) ; les 2 écoles internes de l'université Bordeaux -2 : l'École Supérieure de Technologie des Biomolécules (ESTB) et l'Institut de Cognitique (IC).

Il y a par ailleurs 3 écoles publiques : l'École Nationale des Travaux Agricoles de Bordeaux, les 2 formations de l'Université de Pau (dont l'école interne École Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles, ENSGTI) et une école privée : l'École Supérieure des technologies Industrielles Avancées (ESTIA) à Bayonne.

**La région Limousin** compte 2 écoles publiques à Limoges : l'École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle (ENSCI) et l'École Nationale Supérieure d'ingénieurs de Limoges (ENSIL) école interne de l'université et une école privée : l'Institut d'Ingénierie Informatique (3IL).

**La région Midi-Pyrénées** compte des écoles publiques, dépendant de différents ministères. Dépendent du ministère en charge de l'Enseignement Supérieur : l'Institut national des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA Toulouse), l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) et ses 3 écoles Internes : l'École Nationale Supérieure Agronomique (ENSAT), l'Ecoles Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques (ENSIACET), l'Ecoles nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications (ENSEEIH), l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENI de Tarbes) et enfin le Centre Universitaire de Formation et de Recherche du Nord-Est de Midi Pyrénées, Jean-François Champollion d'Albi-Castres.

L'Institut de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) à Toulouse, issu du regroupement récent de l'ENSAE et de l'ENSICA, dépend du Ministère de la Défense. L'École Nationale Supérieure des techniques Industrielles et des Mines d'Albi-Carmaux dépend du ministère de l'Industrie. L'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) et l'École Nationale de la Météorologie (ENM) à Toulouse dépendent du ministère de l'Ecologie.

L'École d'Ingénieurs de Purpan à Toulouse est la seule école privée de la Région.

Enfin des centres régionaux d'établissements nationaux opèrent dans le Sud-Ouest : l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM) a un centre à Toulouse ; le Conservatoire National des Arts et Métiers a des centres régionaux associés pour la formation d'ingénieurs à Limoges et Poitiers ; l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) a un centre de recherche et d'enseignement à Bordeaux-Talence ; le Centre Supérieur d'Études Industrielles (CESI) a des centres implantés à Angoulême, Bordeaux, Pau et Toulouse.

## **Le colloque de Poitiers le 9 février 2010**

Ce colloque a pour objet de faire le bilan sur les habilitations passées et de dégager les orientations nouvelles pour le futur. Des ateliers sont organisés pour que la CTI et les écoles échangent sur les problèmes les plus actuels.

En effet, dans une économie toujours plus globalisée, aux technologies en évolution constante, le métier des ingénieurs bouge beaucoup ; les écoles doivent évoluer et adapter leurs formations à ces changements. Parmi les critères d'habilitation de la CTI, la capacité des écoles à analyser leur environnement, leurs liens avec les entreprises, leur capacité à faire évoluer leurs programmes sont des critères essentiels.

Le directeur général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, M. Patrick HETZEL, s'adressera aux écoles.

## Programme prévisionnel du Colloque de la CTI du 9 février 2008

09h00–09h45 : **Accueil - Café**

09h45–10h00 : **Ouverture**

- Ouverture du colloque par un représentant des collectivités territoriales

10h00–11h30 : **La CTI et les écoles dans le contexte national et européen de l'évaluation**

- Actualités de la CTI et des formations d'ingénieurs ; M. B. REMAUD, président de la CTI
- Intervention de M. Patrick HETZEL, Directeur général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
- L'assurance qualité dans l'enseignement supérieur européen : Mme Gemma Rauret, ancienne présidente de l'ANECA (agence espagnole d'évaluation de l'enseignement supérieur)

11h30–13h00 : **L'habilitation des écoles en 2010**

- Point sur le référentiel et les procédures de la CTI (Références et Orientations 2009)
- Bilan des campagnes pour les écoles du Nord-Ouest et du Sud Est
- Les écoles d'ingénieurs du Sud Ouest et leur campagne d'habilitation

13h00–14h30 : **Déjeuner**

14h30–16h15 : **Ateliers : la CTI à l'écoute des écoles d'ingénieurs**

Dans le cadre de plusieurs ateliers thématiques qui fonctionneront en parallèle, la CTI échangera avec les directions des écoles pour mieux comprendre leurs préoccupations ; parmi les thèmes envisagés : l'approche compétences (principes et mise en œuvre), la mise en œuvre du processus de Bologne (crédits ECTS, supplément au diplôme, semestrialisation), l'assurance qualité interne, l'ouverture sociale des écoles (freins, initiatives,...), l'articulation de l'offre titre d'ingénieur/masters dans les écoles....

16h15–16h45 : **Pause café**

16h45–17h30 : **Synthèse des ateliers en réunion plénière**

17h30 : **Clôture du colloque**